

FOIRE AUX QUESTIONS

COMMENT PUIS-JE POSER MA CANDIDATURE?

Chaque bureau individuel effectue son propre processus de recrutement. Par conséquent, les candidats et candidates doivent présenter leurs demandes directement à chaque bureau dans lequel ils souhaiteraient travailler.

Pour la majorité des bureaux, la trousse de demande doit comprendre un CV, une lettre d'accompagnement et les transcriptions du diplôme de premier cycle et de la faculté de droit.

La majorité des bureaux du MPG acceptent les photocopies des transcriptions officielles. **Veillez examiner les profils des bureaux indiqués dans le présent document pour confirmer les exigences propres à chaque bureau.**

QUAND PUIS-JE POSER MA CANDIDATURE?

La majorité des bureaux suivent les procédures du Barreau du Haut-Canada pour le recrutement. Toutefois, il y a quelques bureaux du MPG qui procèdent au recrutement en ne se conformant pas aux directives établies par le BHC. Traditionnellement, ces bureaux comprennent les programmes de stage à la Cour d'appel de l'Ontario, à la Cour supérieure de justice et au ministère des Services gouvernementaux.

Ces procédures sont mises à jour annuellement et prévoient les échéances que les bureaux et stagiaires doivent suivre. Les procédures sont affichées sur le site Web du BHC. Nous conseillons aux candidats et candidates d'examiner ces échéances.

QUELLE SERA MA RÉMUNÉRATION?

La rémunération actuelle est de 814,30 \$ par semaine plus 14 % au lieu des avantages sociaux ainsi que les vacances payées et les congés fériés payés. Au cours des années précédentes, les stagiaires ont aussi reçu une allocation pédagogique de 4 500 \$ dans le cadre de leur rémunération. On prévoit que la rémunération sera révisée au cours de l'année prochaine.

QUELLES SONT LES POSSIBILITÉS D'INSTRUCTION OFFERTES AUX STAGIAIRES?

Le ministère du Procureur général a un comité d'étudiants actif qui est composé d'avocats de diverses directions juridiques et représentants des ressources humaines. Le comité coordonne les efforts relatifs au recrutement, à la formation et au réengagement des stagiaires et étudiants en droit d'été. Le but du comité est de veiller à ce que nos étudiants aient une expérience de travail utile. Le comité tient des conférences éducatives et des activités sociales visant particulièrement les stagiaires et étudiants en droit d'été.

Outre les programmes établis par le comité d'étudiants du ministère, certaines directions organisent des séminaires et des ateliers internes à l'intention des stagiaires et étudiants.

Les étudiants sont encouragés à participer à des programmes éducatifs établis par des organismes externes comme l'Ontario Bar Association et le Barreau du Haut-Canada. Les étudiants participent aussi à des activités sociales organisées par leur bureau.

QUELLE EST LA POLITIQUE DE RÉEMBAUCHAGE DU MINISTÈRE?

Après leur année de stage, tous les étudiants font l'objet d'une évaluation écrite officielle. Selon les résultats de l'évaluation et la recommandation de leur superviseur, les stagiaires peuvent être inscrits à la banque de réembauchage des candidats du ministère du Procureur général pour une période de 24 mois, ce qui leur donne un avantage concurrentiel par rapport aux candidats extérieurs à la fonction publique, pour des postes de débutants.

De nombreux stagiaires qui font leur stage au ministère du Procureur général trouvent du travail comme avocats dans l'année qui suit l'obtention de leur admission au barreau, soit dans le bureau où ils ont effectué leur stage soit dans une autre division du ministère.

À QUI DOIS-JE M'ADRESSER POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES?

Pour de plus amples renseignements sur le ministère du Procureur général, consultez le site Web à <http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/default.asp>. On trouvera les sites Web d'autres ministères sur le site Web principal du gouvernement de l'Ontario à www.gov.on.ca.

Les personnes-ressources pour chaque bureau sont indiquées dans la présente brochure. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter :

Teresa Doxen
Coordonnatrice, Recrutement et perfectionnement stratégiques du personnel
juridique
Ministère du Procureur général
720, rue Bay, 3^e étage
Toronto ON M5G 2K1

Courriel : teresa.doxen@jus.gov.on.ca
Tél. : (416) 326-2449
Télé. : 416-326-4963